

Villabé, le 09 février 2017

Le conseil municipal de la commune de Villabé se réunira, en séance ordinaire,

**LE JEUDI 23 FEVRIER 2017 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Porter à connaissance

- a) Décisions du Maire
- b) Arrêté préfectoral portant imposition de prescriptions complémentaires à la Société SEMAVAL pour l'exploitation des installations lieux-dits « Le Sauvageon » et « Les Soixante » sur le territoire de la commune d'ECHARCON

2. Affaires Générales

- a) Approbation du PV du conseil municipal du 9 décembre 2016
- b) Installation d'un nouveau conseiller municipal
- c) Désignation d'un nouveau membre dans les commissions permanentes
- d) Tarification de reproduction des actes administratifs

3. Affaires financières

- a) Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2017

4. Urbanisme

- a) Approbation de la modification du PLU
- b) Abrogation de la délibération 053/2016 : Déclaration de projet sur le site des Coudras
- c) Refus du Transfert de compétence automatique PLU à l'EPCI
- d) Charte de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales

5. Services techniques

- a) Signature de la convention pour la canalisation de transport d'eau potable par SUEZ
- b) Recherche de subventions : jeux pour enfants école Jean Jaurès
- c) Recherche de subventions : Vidéo surveillance urbaine

6. Information/Communication

- a) Approbation du règlement du concours de film « Un Œil sur Villabé » dans le cadre du festival Villabé en Fête

7. Enfance/Jeunesse

- a) Validation du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)

8. Culture

- a) Recherche de subventions pour les actions culturelles 2017

9. Questions orales

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart